

**Syndicat Mixte
Lot Colagne**

Mairie

48 500 La Canourgue

Tél. : 04 66 31 96 69 ou 09 75 57 91 66

Fax : 04 66 32 91 33

sm.lotcolagne@orange.fr



Entente Interdépartementale Bassin du Lot
297, rue Saint-Géry 46 000 Cahors
www.valleedulot.com

La Canourgue, le 30 août 2012

Objet : Avis conjoint des participants à la réunion d'information du 30 août 2012 sur le TRI Mende-Marvejols.

**Monsieur Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Coordonateur de bassin Adour Garonne,**

Par courrier du 11 juillet 2012, vous avez sollicité l'avis d'un certain nombre de collectivités, établissements publics et structures sur le Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) Mende-Marvejols.

Afin de leur permettre de mieux appréhender ce nouvel outil l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot et le Syndicat Mixte Lot Colagne ont organisé le 30 août 2012 une réunion d'information sur ce sujet. Malgré la rapidité avec laquelle celle-ci a dû être provoquée, la mobilisation a été totale. Après présentation de la démarche TRI par vos services, les participants ont été invités à formuler leurs remarques. Celles-ci figurent au présent courrier. Compte tenu des délais extrêmement brefs, qui plus est en période estivale, que vous avez laissés aux collectivités, établissements publics et structures pour se prononcer, vous voudrez bien considérer ces remarques comme « avis » conjoint des participants à la réunion TRI Mende-Marvejols dont la liste figure en pièce-jointe.

Les remarques formulées ont été les suivantes :

En premier lieu, la reconnaissance du TRI Mende-Marvejols a reçu un accueil très positif. La lutte contre le risque inondation est une priorité sur ce territoire ainsi qu'en témoigne les nombreuses démarches engagées depuis de nombreuses années en ce sens.

En second lieu il apparaît essentiel d'étendre le périmètre actuel du TRI Mende-Marvejols composé de 15 communes aux communes de La Canourgue et de Banassac. Ces communes limitrophes du TRI pressenti comprennent plus de 1 300 habitants, soit près de 44 % de leur population, et 1 100 emplois permanents en zone inondable.

En troisième lieu, dans le contexte de crues rapides auxquelles le territoire est exposé, il convient d'apporter une attention particulière à l'impact causé par les affluents sur les enjeux identifiés sur le TRI Mende-Marvejols. Il est impératif que les stratégies locales de gestion des risques prennent en compte cette réalité locale.

En quatrième lieu, la reconnaissance du TRI Mende-Marvejols doit être un moteur pour le projet PAPI Lot pour qu'il aboutisse au plus vite. Il importe donc que le TRI ne retarde en rien la démarche PAPI et que les services de l'État soutiennent la flexibilité. Seul garant de la solidarité de bassin, ce PAPI est très attendu. Ainsi, il est fondamental que le soutien et l'engagement (notamment financier) de l'Etat pour ce projet soient sans faille.

Enfin, il convient de rappeler les éléments qui convergent vers la reconnaissance du TRI Mende-Marvejols :

Ce périmètre élargi de 17 communes concentre des enjeux importants en zone inondable détaillés ci-dessous et justifie ainsi d'être retenu en tant que TRI :

- une population permanente de plus de 10 400 personnes, soit 38 % de la population totale des 17 communes,
- plus de 6 400 emplois permanents, qui représentent 54 % des emplois des 18 communes,
- plus de 6 000 logements.

Ce territoire est par ailleurs concerné par :

- des inondations récurrentes,
- des crues rapides de type torrentiel, compte tenu de l'influence méditerranéenne conjuguée à l'influence océanique et de la morphologie très marquée des reliefs,
- 6 communes pour lesquelles plus de 75% des emplois permanents sont situés en zone inondable (Banassac, La Canourgue, Barjac, Chanac, Le Monastier-Pin-Moriès et Marvejols),
- une bonne structuration des maîtrises d'ouvrage avec un EPTB (l'Entente Lot) et un syndicat de bassin versant qui a la compétence travaux (syndicat mixte Lot Colagne),
- un PAPI en cours de labellisation (PAPI Lot), deux SPI complémentaires validés (SPI Lot Amont et SCPI Lot), un SAGE en cours de finalisation (SAGE Lot Amont).

Nous vous rappelons que la prévention des inondations est une problématique majeure sur notre territoire. Les inondations récentes (1994, 2003) ont rappelé avec force la nécessité de poursuivre les travaux que nous menons depuis plusieurs années déjà (SPI Lot Amont (approuvé), SAGE Lot Amont (élaboration en cours), SCPI Lot (approuvé), PAPI Lot (labellisation en cours)). Un désengagement de l'Etat serait extrêmement préjudiciable à cette dynamique et par là même à la sécurité de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Préfet coordonateur**, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Syndicat mixte Lot-Colagne,



Jacques BLANC

le Président de l'Entente Vallée du Lot,



Vincent DESCOEUR

**Le Président de l'Association pour
l'Aménagement de la Vallée du Lot,
(Membre du bureau du
Comité de Bassin Adour-Garonne)**



Christian BERNAD